



L'État dans l'Allier

Édito

Deux ans et demi après l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation territoriale de l'État dans le département, la fusion des administrations du trésor et des impôts au 1^{er} juillet 2011 et plus récemment la réforme des services départementaux de l'Education Nationale, j'ai souhaité présenter, dans ce premier numéro, l'ensemble de ces services encore mal connus du public.



Organisés de manière plus simple et plus lisible, ils s'attachent à rendre chaque jour un service encore plus efficace aux usagers. Ils contribueront ainsi chaque trimestre à vous apporter des informations sur les actions menées par l'État dans le département.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Jean-Luc Marx, préfet de l'Allier

Sommaire

- Édito..... page 01
- Directions interministérielles..... page 02
- Finances publiques..... page 04
- Éducation..... page 05
- Sécurité publique..... page 06
- Sécurité civile..... page 08
- Unités et délégations territoriales..... page 09
- Actualités..... page 12
- Informations utiles..... page 15

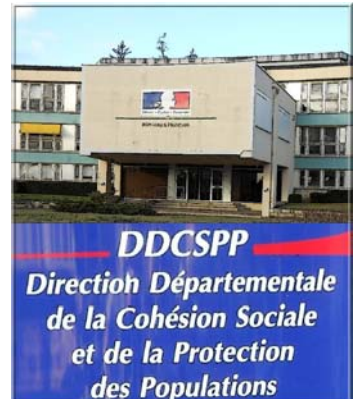


Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de l'Allier résulte du rapprochement de l'ex-DDASS - volet social (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales), ex-DDCCRF (Direction départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes), ex-DDE - volet social (Direction départementale de l'équipement), ex-DDJS (Direction départementale de la jeunesse et des sports), ex-DDSV (Direction départementale des services vétérinaires) et la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité, dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

La cohésion sociale vise le "bien vivre ensemble", plus explicitement le renforcement du lien social. Les missions de ce volet permettent d'appréhender la diversité des approches de la citoyenneté, allant de la domiciliation à la participation à la vie publique.

La protection de la population vise la sécurité des populations tant au niveau de l'alimentation qu'au niveau des produits et services utilisés, la défense de leurs intérêts économiques et la garantie de la santé publique liée à l'animal.



Nathalie Daussy
directrice départementale

DDCSPP

20, rue Aristide Briand - CS 60042
03402 YZEURE Cedex
téléphone : 04 70 48 35 00 - fax : 04 70 48 35 99
courriel : ddcspp@allier.gouv.fr
site : <http://www.allier.gouv.fr>

L'État prépare les vacances : protéger les mineurs

L'État, dans sa mission de protection des usagers, mobilise ses services pour que la qualité et la sécurité soient au rendez-vous des vacances.

En moyenne, 300 séjours de mineurs sont déclarés et instruits sur pièces par la DDCSPP. Les maires concernés sont systématiquement informés.

A partir d'une analyse de risques (organismes connus, directeurs-stagiaires, signalements...), les agents de la DDCSPP vont sur le terrain effectuer les contrôles. Sur place, la santé et la sécurité physiques et morales sont vérifiées (projets pédagogiques, hygiène, qualité et sécurité des produits alimentaires...).

D'autres inspections dans les champs couverts par la DDCSPP sont programmées en fonction des orientations prioritaires.





Directions interministérielles

Direction départementale des territoires



La DDT contribue à l'équilibre des territoires par le biais des politiques agricoles, forestières, d'urbanisme, de logement, de risques, de construction publique, de transports.

En associant des compétences techniques multiples, elle est en mesure d'analyser des dossiers d'occupation de l'espace et d'aménagement complexes, d'éclairer les collectivités sur les enjeux territoriaux.



Armand Sanséau
directeur départemental

Cette direction met en œuvre les outils de planification, d'aménagement, de contrôle et de protection au service du développement durable, notamment pour protéger les espaces agricoles et à forte valeur environnementale.

En charge de la prévention des risques naturels et technologiques, la DDT apporte son expérience à la gestion des crises. Elle intègre dans la planification urbaine les problématiques liées à tous les types de risques.

La DDT intervient aussi fortement sur le secteur agricole notamment dans le cadre de la mise en place de la politique agricole commune à travers le versement d'aides structurelles et conjoncturelles.

Pour cela, la DDT de l'Allier s'organise en quatre pôles :

- le siège, commun à l'ensemble des services, à Yzeure,
- trois délégations territoriales à Yzeure, Cusset et Montluçon où des agents portent les missions de la DDT au plus près des élus.

DDT

51 boulevard Saint-Exupéry - BP 110
03400 YZEURE Cedex
Téléphone : 04 70 48 79 79
Télécopie : 04 70 48 79 01
Courriel : ddt@allier.gouv.fr
Site : <http://www.allier.gouv.fr>

TelePAC : simplifier la vie des agriculteurs

Telepac a été mis en place en 2005 à l'initiative du Ministère en charge de l'Agriculture pour permettre aux agriculteurs de déposer leurs demandes d'aides de la Politique Agricole Commune par internet.



TelePAC offre aux agriculteurs un gain de temps considérable. Plus rapide, plus simple, plus sûr, le service est accessible 24h/24, 7j/7, sur www.telepac.agriculture.gouv.fr. Chaque compte est entièrement sécurisé. D'une année sur l'autre, certaines données enregistrées ne nécessitent plus qu'une actualisation. À tout moment, jusqu'à la clôture des dossiers, l'utilisateur peut modifier sa déclaration. Pour plus de fiabilité, le logiciel vérifie les saisies. Résultat : un risque d'erreur divisé par six.

Dans l'Allier, grâce à un partenariat entre services de l'État et organismes de services, le taux de télédéclaration des dossiers de demande est passé de 20 % en 2010 à 60 % en 2012, jouxtant ainsi la moyenne nationale. L'effort continuera en 2013 pour maintenir le rythme et offrir de meilleurs services aux agriculteurs du département.

La nouvelle réglementation thermique (RT 2012)

La réglementation thermique 2012 (RT 2012) vise à limiter les consommations énergétiques des bâtiments neufs, d'habitation ou tertiaires, en application de la loi sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

En application de la RT 2012, les constructions neuves devront limiter leurs besoins en énergie par une conception adaptée au climat et à leur environnement et présenter, en moyenne, une consommation d'énergie primaire (avant transformation et transport) d'environ le tiers de la consommation prescrite par la réglementation actuelle (soit inférieur à 50 kWh/m²/an).

La RT 2012 s'applique depuis le 28 octobre 2011 aux permis de construire des logements inscrits dans les conventions de programmes financés par l'agence nationale pour la rénovation urbaine, des bâtiments de bureaux, d'enseignement et d'établissement d'accueil de la petite enfance.

Elle s'appliquera le 1er janvier 2013 à tous les autres permis de construire.





Direction Départementale des Finances Publiques

La fusion des services des impôts et du trésor public répond à plusieurs objectifs :



- Fusionner au niveau national et départemental les états majors des deux directions.
- Créer le guichet fiscal unique des particuliers
- Renforcer le conseil aux collectivités territoriales tant dans la fourniture rapide et approfondie des données fiscales que dans la qualité de la tenue de leurs comptes.
- Homogénéiser les règles de gestion et unifier les statuts des personnels.



Gilbert Lisi
directeur départemental

Créée le 1^{er} juillet 2011, la Direction départementale des finances publiques, placée sous l'autorité de Gilbert LISI, Administrateur général des Finances Publiques, comprend 38 services déconcentrés et regroupe près de 600 agents.

L'organigramme de la DDFiP s'organise autour de trois pôles : la gestion fiscale, la gestion publique, le pilotage du réseau, de ses moyens et de sa stratégie.

Mesure emblématique de la fusion : le guichet fiscal unique

Désormais les usagers particuliers peuvent s'adresser à un guichet fiscal unique pour accomplir en une fois leurs démarches déclaratives et de paiement. Sont mis à leur disposition trois services des impôts des particuliers (SIP), Moulins, Vichy et Montluçon et 16 trésoreries de proximité qui leur sont rattachées.

L'accueil fiscal de proximité correspond à un besoin, se confirmant d'année en année, pour les usagers du département de rencontrer un agent des finances publiques. Ainsi en 2011, 19 points de contacts ont comptabilisé 93 029 accueils physiques au cours des périodes de souscription des déclarations et de sorties d'avis d'imposition (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière).

DDFiP - DIRECTION
Pôle pilotage et ressources
Pôle gestion publique
9 avenue Victor Hugo - BP 1609 -
03016 MOULINS CEDEX
Téléphone : 04 70 35 12 35
Télécopie : 04 70 44 40 57
Pôle gestion fiscale
12 rue de la Fraternité - BP 1765
03016 MOULINS CEDEX
Téléphone : 04 70 48 47 00
Télécopie : 04 70 48 47 10
Courriel :
ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.economie.gouv.fr>

La dématérialisation en secteur public local

Le constat : 5 200 000 feuilles A4, c'est le volume annuel transmis aux comptables de la DDFiP de l'Allier par les organismes publics, une Tour Eiffel de papier...

L'objectif : Simplifier les procédures, diminuer les coûts, fluidifier les échanges.

Les moyens : un outil informatique avec :

- Le Protocole d'Echanges Standard adopté par tous les éditeurs de logiciel en symbiose avec l'applicatif HELIOS
- Un dispositif de signature sécurisé et gratuit
- Un portail d'accès simplifié et sécurisé

Une échéance : le 1er janvier 2015, le Protocole d'Echanges Standard deviendra obligatoire.

La démarche : pour anticiper cette échéance la DGFIP a décidé, en partenariat avec les associations d'élus, de mettre en place dès 2012, dans tous les départements, un plan pluriannuel de dématérialisation. Dans l'Allier, ce plan sera piloté par la DDFiP par une équipe projet, en liaison avec les comptables publics, interlocuteurs de proximité des ordonnateurs locaux.



Comité local fiscal et financier
du 24 mai 2012

Le partenariat avec le monde local

Le partenariat avec les collectivités locales est ancien, solide et privilégié. La nouvelle offre de service renforcé que propose la DGFIP aux collectivités est l'occasion de le renouveler.



A cet effet, à côté des Conventions de Services Comptables et Financiers, destinées aux collectivités importantes, a été créé l'Engagement Partenarial destiné aux collectivités moyennes et petites. A l'issue d'un diagnostic formalisé et partagé, il décline les actions définies en commun entre l'ordonnateur de la collectivité et le comptable de la DGFIP, autour de 4 axes majeurs : les échanges ordonnateur-comptable ; l'efficacité des procédures ; la qualité des comptes ; l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale.

L'engagement partenarial est ainsi adapté au contexte local, il est l'occasion de formaliser et de renouveler le dialogue permanent qui existe entre les collectivités et la DGFIP.



Inspection Académique

Une nouvelle organisation départementale des services de l'Éducation Nationale applicable à compter du 1^{er} février 2012 (Décret N°2012-16 du 5 jan 2012).

La réforme relative à la nouvelle gouvernance académique propose une nouvelle ligne hiérarchique allant du Ministre à l'enseignant en passant par le Recteur avec une responsabilisation accrue des établissements et un processus de contractualisation à chaque niveau (académique et local).



Le Recteur reçoit l'ensemble des délégations du Ministre. Il arrête, conformément aux orientations ministérielles, l'organisation fonctionnelle et territoriale de l'Académie ainsi que les attributions des services académiques et départementaux de l'Éducation Nationale.

Les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale (DASEN, ex. Inspecteurs d'Académie), nommés par décret du Président de la République, sur proposition du Ministre chargé de l'Éducation, ont la qualité de chef de service déconcentré dans leur département d'affectation.



Antoine Destres
directeur académique

Ils y représentent le Recteur et sur délégation de ce dernier, mettent en œuvre la stratégie académique organisant l'action éducatrice dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spécialisés.

Ils deviennent avec le Secrétaire Général de l'Académie (SGA) **les adjoints du Recteur**.

L'inspection académique regroupe :

- les services administratifs qui gèrent les professeurs des écoles, la carte scolaire des 1^{er} et 2nd degrés, le suivi des élèves, les affaires financières et les actions culturelles
- un corps d'inspection réparti en sept circonscriptions chargés de contrôler le travail pédagogique des enseignants tout en assurant de nombreuses missions spécifiques (pilotage des écoles, art et culture, actions européennes, scolarisation des enfants handicapés et maîtrise de la langue).

Château de Bellevue

Rue Aristide Briand – BP 97
03403 YZEURE Cedex
téléphone : 04 70 48 02 00
courriel : Ce.ia03@ac-clermont.fr
site internet :
<http://www.ia03.ac-clermont.fr>

La lutte contre le décrochage scolaire : une priorité nationale

Dans chaque département, ce dispositif est placé sous la responsabilité du Préfet et un coordonnateur est chargé de sa mise en œuvre. Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs en charge de ce dossier. Des plates-formes, composées du Directeur du Centre d'Information et d'Orientation, d'un Proviseur de lycée et d'un responsable de la Mission Locale ou d'un Centre de Formation des Apprentis, ont été constituées dans les trois bassins du département.

Public visé : jeunes de plus de 16 ans, scolarisés l'année précédente, sans diplôme et qui ne sont plus scolarisés, ni inscrits en apprentissage.

Lors de sessions de suivi et d'orientation, ces jeunes décrocheurs reçoivent un accueil personnalisé et un contact immédiat pour définir un parcours de formation et/ou de qualification qui leur permettra d'accéder plus tard au marché de l'emploi.

Un autre volet essentiel : la consolidation de la démarche de prévention du décrochage au sein de chaque collège et de chaque lycée.

L'Établissement de Réinsertion Scolaire (ERS) créé à Montluçon en septembre 2011 pour des jeunes en rupture scolaire y participe également.

C'est aussi l'objectif du protocole départemental de lutte contre l'absentéisme scolaire arrêté en 2010, dont des mesures d'accompagnement sont offertes aux élèves entrant au lycée et des Projets Personnalisés de Réussite Educative (PPRE) sont proposés aux élèves fragiles du cours préparatoire jusqu'en 3^{ème}.

L'ensemble de ces mesures devrait permettre de diminuer l'échec scolaire et d'offrir aux jeunes les mêmes chances d'accéder, avec une qualification, à la vie professionnelle.





Direction départementale de la sécurité publique

La Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) de l'Allier est chargée, sous la direction du commissaire divisionnaire Stéphane d'HAYER, de la sécurité de proximité des citoyens.

Ses missions : l'assistance aux personnes et d'aide aux victimes, la prévention de la délinquance, la recherche des auteurs d'infractions, la protection des biens et des personnes, la sécurité routière, le maintien de l'ordre, l'information des autorités.

Ses moyens humains : 385 personnels actifs, administratifs, techniques et scientifiques.

Sa zone de compétence : les trois agglomérations du département (Moulins, Montluçon et Vichy) soit une population de 150 376 habitants (43,05 % des habitants de l'Allier).

Sa composition :

- une **direction départementale** chargée du commandement opérationnel, de la prospective et de l'information
- un **Centre d'Information et de Commandement** chargé des appels police secours (17 zone police), des transmissions



Stéphane d'Hayer
directeur départemental

radio et du relais de l'information des trois commissariats

- **trois commissariats** ouverts au public, tous les jours, 24h/24.
 - La circonscription de **Moulins**, avec les communes d'Avermes et Yzeure (37 470 hab.) Dirigée par le DDSP, elle compte 103 personnels.
 - La circonscription de **Montluçon** avec les communes de Désertines, Domérat, Lavault-Sainte-Anne, Prémilhat et Saint-Victor (58 380 hab.) Dirigée par le commissaire Nicolas PEREZ, elle compte 123 personnels.
 - La circonscription de **Vichy** avec les communes d'Abrest, Bellerive-sur-Allier, Creuzier-le-Vieux et Cusset (54 526 hab.). Dirigée par le commissaire Aurore PIANA, elle compte 116 personnels.

Un service de l'Information Générale (SDIG)

Créé le 1er juillet 2008, dans le cadre de la réforme du renseignement policier, le SDIG (ex-renseignements généraux) est une unité de la DDSP 03, implantée dans chacun des chefs-lieux d'arrondissement. Ses missions consistent notamment à informer l'autorité préfectorale, la Direction départementale et le groupement de gendarmerie, dans des domaines variés (sociétaux, sociaux, économiques, environnementaux, protection des personnes et des biens...), contribuant ainsi à la régulation des événements sociaux. Il comprend un gendarme détaché au sein du service.

HÔTEL DE POLICE

2, Cours Vincent d'Indy
03000 Moulins

Téléphone : 04 70 43 16 16
24 h/24 : numéro d'urgence : 17
Site : <http://www.interieur.gouv.fr>

La Police Technique et Scientifique

Dotée de 9 personnels, la Police Technique et Scientifique est présente dans chacun des trois commissariats de police de l'Allier. Disposant de matériels et laboratoires performants (dont celui " dernière génération " de Moulins), elle est en mesure de procéder à des constatations pointues, sur l'essentiel des scènes de crime.

Son rôle dans l'élucidation des affaires pénales s'est développé au cours des années, devenant un acteur incontournable pendant les enquêtes.

Afin d'optimiser la résolution des affaires judiciaires, les personnels de la PTS se déplacent dorénavant de manière systématique sur les lieux de commission des faits (vols avec effractions, véhicules volés découverts, dégradations...). En 2011, près de 2 300 déplacements ont été réalisés et 1 400 traces (papillaires ou génétiques) ont été relevées dans l'Allier. 76 personnes ont été mises en cause pour diverses infractions, grâce à l'action de la PTS, dont 38 ayant commis 114 cambriolages.





Groupement de gendarmerie départementale



La gendarmerie nationale est l'une des plus anciennes institutions françaises. Longtemps rattachée au ministère de la Défense, elle fait désormais partie intégrante du ministère de l'Intérieur.

Ses missions : la police administrative et la police judiciaire et quelques missions d'ordre militaire sur le territoire.

Sous le commandement du lieutenant-colonel Lombard, le groupement de gendarmerie de l'Allier dispose **des moyens humains** suivants : 426 personnels dont 27 officiers ; 312 Sous-Officiers ; 69 Gendarmes Adjoints Volontaires (GAV) ; 13 militaires du Corps Technique et Administratif de la Gendarmerie Nationale (CTAGN) et 5 personnels civils.



Lt-Colonel Pascal Lombard
Commandant du groupement

Son organisation : un Centre Opérationnel et de Renseignement (plate-forme départementale de gestion de l'évènement – 17 zone gendarmerie), une Brigade Départementale de Recherches et d'Investigations Judiciaires (service axé sur l'analyse et l'exploitation des faits judiciaires) et une Section des systèmes informatiques et communication.

GENDARMERIE NATIONALE GROUPEMENT DE L'ALLIER

Quartier Taguin
118 rue de Paris
03016 MOULINS CEDEX
Téléphone : 04 70 35 57 00
www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Trois compagnies dont le champ de compétence est l'arrondissement administratif. Commandée par un officier, chacune dispose d'une brigade de recherches, d'un peloton de surveillance et d'intervention et de plusieurs communautés de brigades et brigades autonomes.

15 unités élémentaires qui ont en charge 306 communes peuplées d'environ 197 000 habitants et assurent la sécurité publique générale de 57 % de la population de l'Allier sur 96 % du territoire du département.

Un escadron départemental de sécurité routière (EDSR) composé de deux brigades motorisées basées à Vichy et Yzeure et deux pelotons d'autoroute (Montmarault et Vallon-en-Sully) pour assurer la sécurité routière sur les 11 160 km d'autoroute, routes nationales et axes secondaires que compte l'Allier.

Évoluant dans un contexte de recherches de la performance et de l'efficacité, le groupement de gendarmerie départementale met tout en œuvre pour répondre efficacement à la demande sécuritaire de la population, qu'elle soit d'ordre pénal, d'ordre public ou liée à la sécurité routière.

Départ en Vacances : 5 Conseils de Sécurité Routière

- S'abstenir de consommer toutes boissons alcoolisées avant de prendre le volant. L'alcool est la première cause d'accidents mortels sur les routes de France
- Respecter les limitations de vitesse. Près d'un accident sur cinq est dû à son non respect
- Éviter le téléphone portable au volant, il multiplie par 5 les risques d'accident
- Faire des pauses, le risque d'avoir un accident est 8 fois plus important lorsqu'on est somnolent
- Vérifier le bon arrimage de son chargement et adapter la pression des pneumatiques du véhicule



**Mettre toutes les chances
de son côté pour le départ**

Opération Tranquillité Vacances : Partez Serein !



Avant de partir, il suffit de se présenter à la brigade de gendarmerie de votre domicile. Il vous y sera demandé de remplir un formulaire où seront notées votre identité, les dates de vos vacances, vos coordonnées et celles des

personnes à contacter en cas de besoin. En retour, la gendarmerie s'engage à faire des rondes régulièrement de jour comme de nuit. Depuis quelques années, ce dispositif baptisé «Tranquillité Vacances» n'était mis en œuvre que pendant les périodes estivales, il est désormais étendu **sur toute l'année**. Profitez-en !



Service départemental d'incendie et de secours



Le service départemental d'incendie et de secours de l'Allier est un établissement public placé sous l'autorité opérationnelle du Préfet et sous l'autorité administrative et financière du Président du conseil d'administration.

Ses missions sont définies par le code général des collectivités territoriales :



Colonel Christophe Burbaud
directeur départemental

- **la prévention** : éviter que le sinistre se produise (prévention de l'incendie dans les établissements recevant du public, les bâtiments d'habitations, les campings) ;
- **la prévision** : prévoir les mesures à mettre en œuvre si le sinistre survient (défense extérieure contre l'incendie, plans d'intervention) ;
- **l'opérationnel** : il s'agit des interventions sur le terrain

Les risques sont identifiés par le schéma départemental d'analyse et de couverture des

risques (SDACR) signé par le Préfet.

- **les risques courants** : secours à personnes, accidents routiers, incendies, interventions diverses
- **les risques particuliers** : opérations liées à un risque naturel ou technologique

Pour se préparer, le SDIS participe à des exercices de sécurité civile (plan de secours...).

SDIS 03
8, rue de Refembre - BP 1677
03016 MOULINS Cedex
Urgence : 18
Centre de traitement de l'alerte :
04 70 35 18 18
Fax urgence : 04 70 46 52 59
Téléphone administratif :
04 70 35 18 10
Fax : 04 70 46 45 36
Courriel : contact@sdis03.fr
Site : <http://www.sdis03.fr>

Le SDIS 03 dispose d'importants moyens humains et matériels :

- **1575** sapeurs-pompiers volontaires, **225** sapeurs-pompiers professionnels, **66** personnels administratifs et techniques et **196** jeunes sapeurs-pompiers (12-16 ans)
- **3 équipes spécialisées** (plongeurs, intervenants en milieu périlleux, risque technologique) qui peuvent intervenir à tout moment sur l'ensemble du département
- **un service de santé et de secours médical** : 39 médecins, 26 infirmiers, 4 pharmaciens, 1 vétérinaire et 1 psychologue
- **430 engins de secours** : des véhicules de secours et d'assistance aux victimes, des fourgons incendie, des véhicules de secours routier, des échelles aériennes et des postes médicaux avancés. Des moyens spécialisés comme les camions feux de forêt, les véhicules risques technologiques, le véhicule du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux, la cellule tempête, la cellule dépollution et la cellule manœuvre de force pour les désincarcérations lourdes
- **33 000 mètres carrés de bâtiments** : une direction départementale basée à Moulins et 65 centres d'incendie et de secours.

Son budget annuel : 41 millions d'Euros, financé à hauteur de 57 % par le Conseil Général et 43 % par les communes et établissement publics de coopération intercommunale. L'Etat participe au financement au moyen du fonds d'aide à l'investissement.



L'activité opérationnelle :

- **90 000 appels reçus** par an au CTA-CODIS.
- **24 038 interventions** en 2011 dont 77 % de secours à personnes, 6,3 % d'incendie, 7,4 % d'accidents de la circulation, 9,2 % d'opérations diverses, 0,1 % d'interventions pour risques naturels et technologiques.

En 2012, une nouvelle direction départementale : l'achèvement des travaux est prévu à l'automne 2012. Elle sera composée des services administratifs, du CTA-CODIS, d'une plateforme logistique, d'un atelier départemental et d'un service de santé (3 700 m² de bâtiments au total).





Unités territoriales

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi



La **DIRECCTE Auvergne** regroupe les services territoriaux du ministère de l'économie et des finances, du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Placée auprès du Préfet de région pour assurer les politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs, elle :

UT - DIRECCTE

12 rue de la Fraternité – BP 1767

03017 Moulins Cedex

Téléphone : 04 70 48 18 00

Télécopie : 04 70 48 18 05

Courriel : dd-03.direction@direccte.gouv.fr

Site : <http://www.auvergne.direccte.gouv.fr>

- **est l'interlocuteur de l'État** pour les entreprises et acteurs socio économiques afin de traiter leurs problématiques économiques et sociales
- **informe, contrôle et conseille** sur le respect des réglementations du travail et des marchés
- **développe une action auprès des entreprises en proposant un accompagnement global.** La DIRECCTE Auvergne aide les entreprises et les secteurs professionnels en croissance à réaliser leurs projets pour améliorer leur compétitivité, soutenir l'emploi et développer des compétences.
- **est un facteur de cohérence et d'efficacité** en assurant la promotion du dialogue social et en conjuguant actions de développement économique et valorisation des ressources humaines grâce aux quatre unités territoriales des départements de la région.

L'Unité Territoriale de l'Allier de la DIRECCTE est composée de 2 pôles :

- **Pôle Entreprises, Emploi et Economie** chargé de :
 - soutenir la création, l'innovation et le développement des entreprises.
 - développer les compétences des salariés, anticiper et accompagner les mutations économiques
 - accompagner les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes exposées aux risques d'exclusion du marché du travail, notamment en améliorant l'efficacité du service public de l'emploi.
- **Pôle Politique du Travail** chargé de :
 - assurer le respect du droit du travail (inspection du travail)
 - promouvoir la qualité de l'emploi, améliorer les conditions et la santé au travail
 - appuyer le dialogue social et le développement de la représentation du personnel
 - assurer la veille, le suivi des relations individuelles et collectives de travail
 - prévenir et régler les conflits collectifs
 - veiller à la lutte contre le travail illégal



Véronique Martin Saint-Léon
responsable UT 03

L'installation du service détaché de l'UT Direccte de Montluçon

Après 50 ans au 50 rue Denis Papin, le site détaché de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE de Montluçon a déménagé le 23 novembre 2011, Rue Montpeiroux, place Louise-Thérèse de Monteignac.

Situé en plein centre ville, ce bâtiment, déjà occupé par deux autres services (délégation territoriale de la direction départementale des territoires et services vétérinaires) est plus fonctionnel pour recevoir les usagers.

Ce site est composé :

- de la section d'inspection du travail (1ère section de France) compétente sur cette zone
- des renseignements du droit du travail
- de la coordonnatrice emploi formation chargée de l'animation territoriale sur le bassin



Visite de l'UT de Montluçon



Délégation territoriale

Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne



L'Agence Régionale de Santé est chargée de mettre en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec ses partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires.

Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace.

C'est un établissement public autonome au niveau administratif et financier, qui regroupe en une seule entité les organismes, en tout ou partie, chargés des politiques de santé dans les régions et les départements (ex DDASS, Agence Régionale d'Hospitalisation, Assurance Maladie).



Marie-Christine Brunel
délégue territoriale

Ses trois missions principales :

- réguler l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social
- gérer les urgences sanitaires
- développer la prévention en santé publique

Des missions transversales pour guider l'action et assurer la cohérence :

- permanence au 04.73.74.48.80 courriel : ars63-alerte@ars.sante.fr
- stratégie régionale de santé
- financement - performance

Délégue Territoriale de l'Allier : Mme Marie-Christine BRUNEL

20, rue Aristide Briand
03400 YZEURE

Téléphone secrétariat de direction :
04 70 48 35 16

<http://www.ars.auvergne.sante.fr>

Une délégation territoriale, dans chaque département de la région.

Les délégations assurent une action au plus près des besoins des populations :

- l'animation territoriale avec la déclinaison opérationnelle du plan régional de santé, l'élaboration et le développement des projets territoriaux de santé,
- le suivi des établissements et services ; de l'offre ambulatoire ; de la permanence des soins libérale,
- la gestion de proximité de la santé environnementale ainsi que le suivi des dossiers faisant l'objet d'une délégation de signature du préfet de département (soins psychiatriques sans consentement...).

La permanence des soins ambulatoire : répondre aux besoins de soins en dehors des horaires d'ouverture des cabinets libéraux (nuits, week-ends et jours fériés)



Le 28 décembre 2011, le Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) s'est réuni dans sa nouvelle composition sous la présidence conjointe du préfet et du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne afin d'établir la déclinaison départementale du cahier des charges régional de la Permanence Des Soins Ambulatoire (PDSA). Son entrée en application a été effective au 1^{er} avril 2012.

La mission de la PDSA est une mission de service public qui a pour objet de répondre aux besoins de soins non programmés aux heures de fermetures habituelles des cabinets libéraux soit en semaine de 20 h à 8 h, les week-ends et jours fériés.

Dans l'Allier, l'organisation proposée de 20 h à minuit, reprend les douze secteurs existants avec une perspective d'évolution vers quatre secteurs supplémentaires sous réserve de l'ouverture de 4 maisons médicales de garde. En nuit profonde (minuit à 8 h), l'organisation repose sur les établissements hospitaliers de Moulins, Montluçon et Vichy avec une régulation exercée par la médecine libérale.

Les principaux objectifs : assurer une PDSA sur l'ensemble de la région de façon harmonieuse, en tenant compte des perspectives démographiques médicales et des spécificités départementales et favoriser l'installation de nouveaux médecins dans les zones fragiles.

Une instance régionale composée des Conseils de l'ordre, des Unions Régionales des professionnels de santé (URPS), des SAMU, des associations de médecins libéraux, a été mise en place le 20 juin 2012 afin d'initier une démarche qualité, de définir un suivi de la PDSA, de la régulation et des urgences hospitalières.



Unités territoriales

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) est le service régional du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement.



Elle réunit au sein d'un même service de l'État les compétences au niveau régional en matière d'environnement, de développement durable, d'énergie, de logement, de transport et d'aménagement.

Unité Territoriale de l'Allier

L'Unité territoriale du Puy-de-Dôme et de l'Allier, qui dispose d'une antenne à Yzeure assure essentiellement des missions d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans les domaines industriels et agro-alimentaires, dans les carrières, ou encore dans les installations de traitement des déchets du département.

A ce titre, elle instruit les dossiers de demandes d'autorisation des ICPE, examine les études d'impacts et propose au préfet les prescriptions destinées à réglementer ces établissements vis à vis des risques accidentels, des rejets, des risques pour la santé.

Responsable de l'Unité territoriale Allier / Puy-de-Dôme : Christophe Merlin

Responsable de la subdivision de l'Allier : Christian Saint-Maurice

DREAL – UT 03
51, boulevard Saint Exupéry
CS50 121 - 03403 YZEURE CEDEX
Téléphone : 04 70 48 78 51
Télécopie : 04 70 48 78 41
Courriel : allier.dreal-auvergne@developpement-durable.gouv.fr
Site : <http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/>



Christophe Merlin
responsable territorial

Révision du schéma des carrières de l'Allier

La DREAL a conduit la révision du schéma des carrières de l'Allier, adopté à l'été 2012.

L'unité territoriale y a contribué, en lien avec le service de l'eau, de la biodiversité et des ressources de la DREAL qui a piloté la démarche.

La révision de ce schéma est l'occasion de conduire une réflexion approfondie et prospective sur les carrières du département tant en ce qui concerne leur impact sur l'environnement qu'en ce qui concerne l'utilisation rationnelle et économe des matières premières.



Il s'agit donc d'un document de référence, regroupant l'ensemble des données en relation avec l'activité d'extraction de matériaux de carrières.

A partir de ces données, le schéma propose des orientations pour limiter l'impact des carrières sur l'environnement, tant au niveau de l'exploitation que de la remise en état. Il permettra à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation dite « carrières », de se prononcer sur toute demande d'autorisation de carrières dans une cohérence d'ensemble de données économiques et environnementales.



Unités territoriales

Direction régionale des affaires culturelles



La direction régionale des affaires culturelles de l'Auvergne est chargée de conduire la politique culturelle de l'État, sous l'autorité du préfet de région, et pour les missions relevant de leur compétence, sous l'autorité fonctionnelle des préfets de département. Elle est chargée de l'application de la politique culturelle définie par le gouvernement et mise en oeuvre par le

ministère de la culture et de la communication, notamment dans les domaines de la connaissance, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes, du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France.

Le service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Allier.



Paul Carvès
chef de service

La nouvelle politique architecturale au niveau ministériel, à travers le rapprochement DRAC, STAP UT, voit le service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) devenir une unité territoriale placée sous l'autorité fonctionnelle du préfet du département. Dirigée par un Architecte et Urbaniste de l'État (AUE), elle intervient dans les domaines de l'architecture, du patrimoine, des paysages et de l'urbanisme.

DRAC – STAP UT

2, rue Michel de l'Hospital
BP 1651

03 016 MOULINS CEDEX

Téléphone : 04 70 20 87 59

Télécopie : 04 70 20 78 18

Courriel : sdap.allier@culture.gouv.fr

Site : <http://www.auvergne.culture.gouv.fr>

L'architecte des Bâtiments de France possède des missions propres en tant que garant du patrimoine. Conservateur des monuments historiques de l'État, il détermine et dirige les travaux d'entretien des édifices classés au titre des monuments historiques subventionnés par l'État.

Paul Carvès, AUE et Architecte des Bâtiments de France est le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Allier.



Actualités

Fête de la musique à la préfecture

Organisée pour la première fois dans les jardins de la préfecture, la 31^{ème} édition de la Fête de la musique a permis, le 21 juin 2012, à quatre groupes de musiciens et chanteurs de se produire devant un public venu nombreux.

A noter dans chacune des formations, la présence d'un ou plusieurs agents de l'État.





A partir du 1er juillet 2012 : détention obligatoire d'un éthylotest par le conducteur d'un véhicule à moteur



Pour promouvoir auprès de chaque conducteur l'auto-contrôle de son alcoolémie, la France rend obligatoire, à partir du 1er juillet 2012, la détention d'un éthylotest non usagé par tout conducteur de véhicule à moteur.

L'absence d'éthylotest dans un véhicule sera sanctionnée d'une amende de 1ère catégorie d'un montant de 11 €. Cette sanction n'entrera en vigueur qu'à partir du 1er novembre 2012.

Convention SDIS 03 - SAMU 03

La convention SDIS - SAMU a été signée le 23 janvier 2012 par le Préfet, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne, le Directeur du Centre Hospitalier de Moulins - Yzeure, le Président du CASDIS.

Ce document définit les modalités de travail en commun du SDIS et du SAMU tout au long du parcours de la personne en détresse.

Il définit notamment les modalités d'information mutuelle de ces services publics et d'engagement de leurs moyens d'intervention respectifs.

La convention témoigne de la qualité du travail accompli en commun par le SDIS et le SAMU au profit de la population de l'Allier.



Les différents types d'éthylotests

L'éthylotest chimique

C'est un appareil de mesure de l'alcoolémie à usage unique. Il est constitué d'une poche en plastique dans laquelle l'utilisateur souffle, et d'un tube contenant un réactif jaune qui vire au vert en présence d'alcool. Certains éthylotests chimiques ne comportent qu'un tube contenant le réactif. Il indique si l'utilisateur est en-dessous ou au-dessus de 0,5 g/l de sang (soit 0,25 mg/l d'air expiré).



L'éthylotest électronique

Ce dispositif est muni d'un embout individuel jetable dans lequel l'utilisateur souffle. La mesure de l'alcoolémie est exprimée sur un écran en milligramme d'alcool par litre d'air expiré.

L'appareil permet la réalisation de plusieurs tests à 10 minutes d'intervalle pour s'assurer que l'alcoolémie de l'utilisateur est bien inférieure à 0,25 mg/l d'air expiré. Les mesures successives relevées permettent également de constater si l'utilisateur est en phase d'élimination d'alcool ou non (baisse d'alcoolémie constatée sur l'appareil).

Plusieurs personnes peuvent utiliser le même appareil, à condition de disposer de plusieurs embouts jetables, chacun propre à son utilisateur.

Pour disposer de mesures fiables, les éthylotests électroniques doivent être révisés une fois par an ou toutes les 300 à 500 mesures.

Attention, le taux d'alcool dans le sang continue de monter pendant 15 à 30 minutes après le dernier verre si l'on est à jeun, et pendant 30 à 60 minutes si l'on a mangé.



Une plaque en commémoration de la journée du 10 mai



Le 10 mai 2012, à l'occasion de la 7ème journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, Jean-Luc Marx, préfet de l'Allier, a dévoilé une plaque commémorative, réalisée par les élèves de la section "diplôme des métiers d'art," assistés de leurs professeurs de l'École nationale du verre du lycée Jean Monnet d'Yzeure.



Commémoration de l'appel du 18 juin 1940

En commémoration de l'appel à la résistance lancé par le général de Gaulle sur les ondes de la BBC le 18 juin 1940, Jean-Luc Marx, préfet de l'Allier a déposé une gerbe au monument de la Victoire, square Général Leclerc à Moulins, le 18 juin dernier, en présence des élus, des autorités civiles et militaires et des représentants des associations des anciens combattants



Cérémonie de remise des prix du concours national de la résistance et de la déportation

Une cérémonie de remise des prix du concours national de la résistance et de la déportation a été organisée à la préfecture le 18 juin 2012 avec la collaboration de Guy Crouzet, président départemental du concours. Pour cette 51ème édition, les élèves ont du travailler sur le thème "résister dans les camps nazis".

Une trentaine d'élèves et sept collèges et lycées du département ont ainsi été récompensés.



Présentation du rapport d'activité des services de l'État

Le jeudi 21 juin 2012, Jean-Luc MARX, préfet de l'Allier, a présenté le rapport d'activité des services de l'État pour l'année 2011, devant les conseillers généraux du département réunis en session à l'hôtel du département.



Consulter le rapport d'activité sur le site internet des services de l'État :

<http://www.allier.gouv.fr>





Activation du plan national canicule

La phase de veille saisonnière est activée chaque année sans condition à partir du 1er juin et jusqu'au 31 août.

Un numéro de téléphone national, " **canicule info service** " (**0 800 06 66 66**), est également mis en place par le ministère chargé de la santé du 1er juin au 31 août. C'est un numéro vert (appel gratuit depuis un poste fixe en France) ouvert au minimum



du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures. Il a pour mission de diffuser des messages préenregistrés, de répondre aux questions des appelants et de faire connaître les recommandations et la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs.

Le Plan national canicule 2012 est accessible sur le site Internet du ministère chargé de la santé, à l'adresse : <http://www.sante.gouv.fr> (accès par thèmes " canicule et chaleurs extrêmes ") et sur le portail Internet des ARS : <http://www.ars.sante.fr>.

Opération tranquillité vacances



Si vous vous absentez pendant les mois de juillet ou août, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

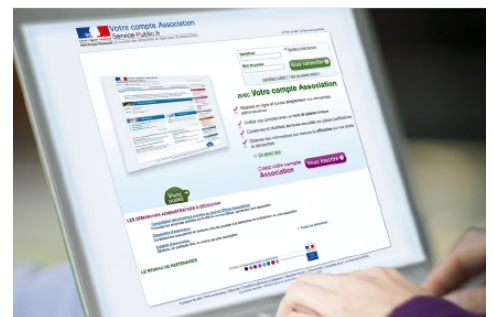
Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

Le compte Association, l'espace personnalisé des associations



Votre compte Association est un espace personnalisé en ligne conçu pour simplifier les démarches administratives des associations. Ce nouveau service s'adresse au 1,1 million d'associations françaises animées par 16 millions de bénévoles.

Votre compte Association vous permet d'accéder à un bouquet de services en ligne (création d'association, demande de subvention, publication des comptes annuels, bilan d'exécution FSE, consultation des annonces publiées au Journal Officiel Associations, dissolution,...). Grâce à ce nouvel espace fédérateur, vous pouvez effectuer plus facilement l'ensemble de vos démarches administratives sur Internet en utilisant un identifiant et un mot de passe uniques. L'éventail de services en ligne offerts aux associations s'enrichit progressivement, à mesure que le réseau de partenaires s'agrandit.



Rendez-vous sur Votre compte Association

<http://compteasso.service-public.fr>



- L'État dans l'Allier - Juillet 2012 -

Directeur de publication : Jean-Luc Marx, préfet de l'Allier

Rédacteur en chef : Luc Chouchkaieff, directeur de cabinet

Comité de rédaction : services de l'État de l'Allier

Conception-réalisation : préfecture de l'Allier, bureau de la communication interministérielle

Photos : bureau de la communication interministérielle et services de l'État